

Compte rendu
Séance du 22 aout 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux aout à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Pierre Pujos, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme Doucet, M. Foucault, M. Merle, M. Péters, M. Petit, M. Pujos, M. Sturma.

Absente : Mme Clouard.

Présentation des procurations : Mme Clouard à M. Pujos.

Secrétaire de séance : Mme Thuet.

Date de convocation : 20/08/2018.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le PV du Conseil Municipal du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Elections partielles pour compléter le Conseil Municipal (23 et 30 septembre 2018),
- Prise en charge, frais d'obsèques M. Bourgois, décision modificative,
- Suggestion nominative École ou Place de la Mairie, Daniel Bourgois,
- CCPV attribution de compensations définitives aux communes dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique après actualisation sur la GEMAPI (gestion des eaux) et le loyer de l'office de Tourisme (doc ci-joint),
- Décision modificative, note d'honoraires Urba Service, ENJEA
- Alarme salle multifonctions,

Divers :

- Point travaux enfouissement des réseaux rues St Martin, du Chapitre, chemin du Moulin,
- Tenue du bureau de vote

M. Pujos, Président de séance, met à l'honneur le travail que M. Daniel Bourgois à réaliser pour la Commune et ses administrés depuis sa 1^{ère} élection de Maire en 1989 et fait part des remerciements de sa famille envers les élus pour leurs témoignages de soutien suite au décès de M. le Maire.

M. Pujos invite l'assemblée à observer une minute de silence pour rendre hommage à Daniel.

1) Election partielle

Par Arrêté préfectoral du 20 juillet 2018, la Commune de Fresnoy le Luat, conformément aux dispositions de l'article L.258 du Code électoral, se doit de compléter le conseil municipal pour l'élection du nouveau Maire.

Les électeurs et électrices de la Commune sont convoqués les dimanches 23 et 30 septembre 2018 pour procéder à l'élection de 3 conseillers municipaux.

Le bureau de vote sera ouvert à 8h et clos le même jour à 18h.

Pour être élu, avoir la majorité absolue des suffrages exprimés à condition que le nombre de voix recueillies soit supérieur à 25% des inscrits.

La Préfecture fournit les documents se rapportant au dépouillement et les affiches à mettre dans l'isoloir.

Le PV devra être transmis à la Préfecture au plus tard le lundi 24 septembre à 9h.

L'élection du Maire devra se faire dans les 15 maxi qui suivent le scrutin.

Suivra l'élection des nouveaux Adjointes ainsi que toutes les commissions de la Commune réattribuées.

2) Prise en charge, frais d'obsèques M. Bourgois, décision modificative,

Les membres du conseil municipal ont décidé suite au décès de M. Bourgois la prise en charge des frais d'obsèques par la Commune.

Pour le règlement de la facture reçue des Pompes Funèbres, il est nécessaire de procéder à un virement des dépenses imprévues de la manière suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article			Nature	Montant
67	6718			Autres charges exceptionnelles	5 233,62
Total					5 233,62

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article			Nature	Montant
022	022			Dépenses imprévues	-5 233,62
Total					-5 233,62

3) Suggestion nomination École, Mairie, Daniel Bourgois.

Les membres de l'assemblée, des administrés également, souhaiteraient rendre hommage à M. Bourgois en nommant, l'école ou la place de la Mairie, Daniel Bourgois.

Les élus prennent dans un 1^{er} temps contact avec la famille ; le sujet sera reporté au prochain conseil municipal.

4) CCPV attributions de compensation définitive

La Communauté de Communes du Pays de Valois informe la Commune que l'attribution annuelle de compensations versées mensuellement aux Communes du Pays de Valois a été réactualisée suite à la prise en charge par la CCPV au 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI et de la mise en place d'un loyer pour les locaux de l'Office de Tourisme.

Une régularisation va s'opérer à partir d'octobre dans le versement mensuel destiné à chaque Commune.

LA CCPV invite les élus à soumettre au conseil municipal l'approbation de l'actualisation des attributions de compensations.

- la fixation des ressources compensées et des charges transférées, telles qu'elles résultent du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- la fixation des attributions de compensations définitives qui en découlent à compter de 2018 et pour les années suivantes.

5) Règlement notes d'honoraires Cabinet Urba service, Avocats Enjea

Les élus, membres de la commission urbanisme rappellent à l'assemblée que certains dossiers en cours sont très complexes à instruire ; des professionnels en urbanisme ont été consultés à plusieurs reprises.

Pour le règlement des notes d'honoraires, il est nécessaire de procéder à un virement des dépenses imprévues de la manière suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
20	202	50		Frais, documents urbanisme, numérisation cada...	3 397,20
Total					3 397,20

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération		Nature	Montant
022	022			Dépenses imprévues	-3 397,20
Total					-3 397,20

6) Alarme salle multifonctions

M. Pujos présente à l'assemblée le devis, réactualisé, de la Ste Phonelec retenue l'an passé, pour l'installation d'une alarme à la salle multifonctions.

Le devis propose 2 modèles différents, les élus souhaiteraient avoir plus de renseignements sur ce qui différencie les 2 modèles ; le devis laisse apparaître une erreur sur le calcul du deuxième modèle.

M. Pujos prend contact avec la Sté Phonelec pour obtenir ces renseignements et le devis corrigé.

Le point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Divers :

Logement communal : De nouveaux locataires sont arrivés dans le logement sis 4 place de la Mairie. Des travaux ont été réalisés au niveau de l'assainissement non collectif, création d'un regard par la Sté Colas ; il n'y aura pas de facturation ces travaux rentrent dans la garantie décennale.

Place de l'Église : La table de pique-nique commandée à la Soissonnaise des bois, va être installée prochainement.

Caniveaux : Un caniveau test a été créé rue du Puits Cailleux sur le hameau de Ducy par la Sté Colas. Les élus trouvent ce caniveau peu profond pour faire ralentir les voitures. Ce caniveau restera en place et ne sera pas facturé par la Colas.

M. Pujos informe l'assemblée que la Sté Colas, pour des raisons techniques, ne s'engagera pas pour la réalisation des autres caniveaux à créer sur la Commune.

La Mairie reprend les différents devis reçus à cet effet.

Des contacts seront pris auprès de l'ADTO pour connaître la réglementation pour une création de caniveau et auprès de la Mairie de Glaignes qui a réalisée plusieurs caniveaux sur sa Commune.

Compteur Linky : La SICAE projette un déploiement du compteur LINKY sur 5 années, entre 2019 et 2024, soit 13000 compteurs par an.

Travaux enfouissement des réseaux : Une réunion pour la programmation des travaux est fixée le vendredi 14 septembre prochain avec les différents intervenants, le SEZEO, la Sté Coretec et les élus, M. Pujos, M. Sturma, M. Péters. Les rues concernées par ces travaux sont :

- rue St Martin,
- chemin du Moulin,
- rue du Chapitre.

La Mairie informera les administrés de la date de début des travaux.

Dysfonctionnement chauffage de l'école : M. Pujos informe que lors du dernier passage de l'expert, en avril dernier, le chauffage de l'école fonctionnait « correctement ». La démarche de la Mairie auprès du cabinet MMA (assurance décennale) pour le constat du dysfonctionnement, n'a donc pas pu aboutir.

M. Pujos rappelle que le chauffage fonctionne bien tant que les températures extérieures ne sont pas dans le négatif.

La Sté Sani confort est intervenue à plusieurs reprises cette année encore

Les élus demandent que le dossier soit de nouveau examiné, ne pas laisser le problème en attente et faire de nouveau intervenir la Sté Sani confort. M. Sturma étudie le dossier et rendra compte au prochain conseil municipal de ses conclusions.

Eclairage public : Absence d'éclairage dans le chemin menant au 16 rue du Puits Cailleux à Ducy, candélabre mal orienté chemin St Lazare à Ducy, mauvais éclairage rue de la Croix Lizot à Fresnoy le Luat, mauvais fonctionnement du candélabre au 15 rue St Rieul.

La Commune fait intervenir la Sicae pour le candélabre au 15 rue St Rieul et celui du 15 rue de la Croix lizot (informé le 27/08/2018 en Mairie).

En l'absence d'autres points particuliers, la séance est levée à 22h30.